

ARRETE DE CIRCULATION



Yvelines
Le Département

Le Chef de l'Unité Entretien et Exploitation de Rambouillet

VU le code de la route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté départemental permanent N° AD 2021-576 en date du 13 septembre 2021 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les routes départementales situées hors agglomération

VU le règlement de voirie départementale adopté par l'Assemblée Départementale le 24 septembre 1999,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1-8ème partie et spécialement son article R 135,

Affaire suivie par
Stéphane BLEVIN
Tél 01-61-31-29-89
s.blevin@epi78-92.fr
N° dossier : 23-163

A U T O R I S E

L'entreprise **COLAS FRANCE – TERRITOIRE ILE-DE-FRANCE NORMANDIE** – 25 rue du général Leclerc - 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

à effectuer des travaux **DE REPRISE LOCALISEE DE CHAUSSEE AU PATA** sur les routes départementales suivantes (section hors agglomération) :

- RD 168 PR 1+500 A 7+936 COMMUNES DE STE MESME-ABLIS-ST MARTIN DE BRETHENCOURT
- RD 149 PR 3+447 A 6+126 COMMUNES DE ROCHFORT EN YVELINES-BULLION
- RD 202 PR 2+000 A 8+301 COMMUNE DE SENLISSE-LES ESSARTS LE ROI
- RD 91 PR 19+000 A 22+832 COMMUNE DE DAMPIERRE-SENLISSE-CERNAY LA VILLE
- RD 73 PR 6+800 A 8+000 COMMUNES DE VIEILLE EGLISE
- RD 61 PR 0+553 A 7+279 COMMUNES DE BULLION- LA CELLE LES BORDES

A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2023 AU 29 SEPTEMBRE 2023 (5 JOURS EFFECTIFS)

dans les conditions suivantes :

- horaire des restrictions :
 - ☒ uniquement de jour (7h00 – 18h00)
- mesures d'exploitation selon les besoins du chantier :

- ☒ mise en place d'un alternat de 500 m maximum (manuel)
- ☒ limitation de la vitesse à 50 km/h
- ☒ interdiction de stationner
- ☒ interdiction de dépasser

L'entreprise aura la charge de la signalisation temporaire du chantier et sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions en vigueur.

A RAMBOUILLET, le 29/08/2023
Le Chef de l'Unité Entretien Exploitation de Rambouillet

Philippe PIMBEL

Copie : Mairies de STE MESME-ABLIS-ST MARTIN DE BRETHENCOURT -ROCHFORT EN YVELINES-BULLION-SENLISSE-LES ESSARTS LE ROI -DAMPIERRE-SENLISSE-CERNAY LA VILLE -VIEILLE EGLISE -LA CELLE LES BORDES

Pl : FICHECF23 – CHANTIERS FIXES – ALTERNAT PAR PIQUETS K10 – CIRCULATION ALTERNEE – ROUTE A 2 VOIES

Service Territorial Yvelines Rural
13 chemin de la Gommerie – 78120 Rambouillet – Tél 01.34.57.32.40 – Fax 01.61.31.50.90